

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE** par le soussigné, monsieur Sylvain Boulianne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité,

**QU'UNE** séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard est convoquée, par le soussigné, pour être tenue au Chalet des loisirs, le mercredi 23 juin 2021, à 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du Règlement no 890 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000 \$ - Lac des Trois-Frères;
5. Procédure de convocation de registre à distance pour le Règlement no 890 décrétant un emprunt et une dépense de 155 000 - Lac des Trois-Frères;
6. Embauche d'un Directeur des travaux publics et de l'ingénierie;
7. Période des questions ;
8. Levée de la séance.

En raison des procédures adaptées à la pandémie et suivant les directives gouvernementales, la séance extraordinaire du conseil municipal prévue le 23 juin 2021 pourra se tenir devant public.

Les places étant limitées, les citoyens qui souhaitent assister aux séances se devront de respecter les consignes sanitaires en vigueur, c'est-à-dire le port du couvre-visage sera obligatoire lors de tout déplacement à l'intérieur du Chalet des loisirs, avec lavage des mains à l'arrivée, registre des présences à compléter et distanciation physique de deux (2) mètres.

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard  
Ce 22 juin 2021



Sylvain Boulianne  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Sylvain Boulianne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 22 juin 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

---

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour de juin 2021



Sylvain Boulianne  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim